

DOCUMENTATION / SUPPORT DE FORMATION



Table des matières

Suivi RH - Compteurs de récupération	3
Actions à la ligne	3
Généralités	3

Suivi RH - Compteurs de récupération

Cette page liste l'ensemble des compteurs de récupération de temps des différents collaborateurs.

Suivi RH - Compteurs de récupération

30 éléments

Identifiant	Date d'entrée	Ampli	Dis	Balance
VS-PORTUGAL				
André Luis	06/03/2019	0,00	0,00	0,00
ESMIL Cristina	12/06/2020	0,00	900	-900
Isabelle D'Amico	01/03/2022	500	200	300
Alain Lemaire	01/09/2022	0,00	0,00	0,00
Evangelina	01/11/2022	0,00	0,00	0,00
Eric Jean	21/04/2022	0,00	0,00	0,00
Eric Jean	01/04/2022	0,00	0,00	0,00
Eric Jean	03/01/2019	0,00	0,00	0,00
Eric Jean	01/11/2022	0,00	0,00	0,00
Eric Jean	01/04/2022	0,00	100	-100
Eric Jean	12/09/2022	0,00	0,00	0,00

Actions à la ligne

 **Mettre à jour les compteurs pour le salarié**
Permet de mettre à jour les des compteurs de récupération

 Voir le détail de l'action ci-dessous.

 **Voir le détail de l'envoi réalisé**
Permet d'afficher une fenêtre reprenant les détail du compteur de récupération de temps.

Généralités

Le chargeur de compteurs

Un chargeur de compteurs vous permet d'implémenter les éléments dans masse. Cette action est disponible si le droit est activé. (Ressources Humaines > Suivi RH : accès aux compteurs de récupération de temps > Chargement/modification des compteurs de récupération de temps)

\\

Changer l'appellation de la catégorie jours de récupération

Vous avez la possibilité de pouvoir renommer les jours de récupération via les périmètres

d'application.

Administration - Paramètres d'application

CP (Congés payés)

- Calcul en jours ouvrés ou ouvrables (en mode ouvrable, une journée de CP prise un vendredi compte pour 2)
ATTENTION : Si vous changez ce paramètre alors que vous avez déjà des demandes d'absence, elles vont devenir invalidées. De plus les compteurs d'absence seront recalculés sur les mois qui ne sont pas closés ou mis à jour manuellement.
- Nombre de jours de congés payés acquis par mois complet travaillé : 2.08
- Nombre de jours de congés payés acquis au changement de période (fin mai) : 2.08
- Règle d'amorçage des CP acquis au changement de période : Amorcer à la demi-journée ou journée supérieure...
- Procéder à la gestion des reports de CP malgré une modification manuelle : [off]
- Méthode de calcul des prorata temporels pour les mois qui ne sont pas complets : Jours ouvrés
- Mois utilisé pour déterminer le nombre de jours de CP pris par un collaborateur pour calculer le compteur de CP : Mois courant
- Mois de démarrage pour la période des congés payés : Juin
- Afficher le compteur de congés payés en cours d'acquisition - par anticipation : [on]
- Accepter la visibilité et la pose de congés payés avant la première période d'acquisition : [on]
- Afficher le compteur de congés d'ancienneté : [off]
- En cas d'attribution en début de période des CP, attribuer un prorata automatiquement aux collaborateurs qui arrivent en cours de période : [on]

Jours de récupération

- Nom des jours de récupération : jours de récupération
- Code de la catégorie d'absence utilisé pour les jours de récupération : RECOVERY
- Afficher le compteur de jours de récupération uniquement si des jours sont disponibles : [off]
- Afficher le compteur de jours de récupération en heures : [off]

Les différents liens avec la page Mes demandes d'absence

Il est possible de donner ou non de la visibilité sur le compteur de récupération à vos collaborateurs si celui-ci est ou non provisionné. (Paramètres d'application > Ressources Humaines > Gestion des absences > Afficher le compteur de jours de récupération uniquement si des jours sont disponibles)

Par ailleurs, vous avez la possibilité de mettre un contrôle sur ce compteur de récupération. À savoir que si le nombre de jours posés dépasse le solde disponible du collaborateur, la demande ne pourra pas être soumise. Pour activer cette fonction, vous devez régler un paramètre d'application (Administration > Paramétrages > Application > Ressources Humaines > Gestion des absences > Bloquer les demandes d'absence si les compteurs sont dépassés)